

**Mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouatouchouan
au Village historique de Val-Jalbert
Étude d'impact sur l'environnement
ADDENDA n° 2**

9 mars 2012

Chapitre 1

Page 1-4, section 1.1.2, deuxième ligne - on devrait lire «... organisme supramunicipal dont le territoire couvre **18 713 km²** et qui compte 34 036 habitants (2008)...».

Page 1-8, section 1.1.6.2, troisième ligne – on devrait lire «**M. Alain Nepton (secrétaire exécutif au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean)** au lieu de M. Stéphane Guay».

Page 1-9, section 1.1.7.1, deuxième ligne – on devrait lire « ... constitué officiellement en **1873** en vertu ...».

Page 1-10, section 1.1.8 dernier paragraphe, dernière ligne – on devrait lire « **Société en nom collectif** au lieu de Société en commandite municipale ...».

Page 1-12, section 1.1.10, septième ligne – On devrait lire «Visite/interprétation historique au vieux couvent et **au vieux Moulin**».

Page 1-12, section 1.1.10, neuvième ligne – On devrait lire «Hébergement au **magasin général** au lieu du vieux couvent».

Chapitre 7

Page 7-130, section 7.9.2.1, premier et deuxième paragraphe – Remplacer les deux premier sous-titre par « **Processus d'appel d'offres publics**», on devrait donc lire : «**Dans le cadre du processus d'appels d'offres, des incitatifs seront mis en place afin d'augmenter la participation des entreprises de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le projet sera subdivisé en plusieurs lots de construction afin de permettre à un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) d'y participer. L'attribution des contrats se fera par un processus d'appels d'offres publics puisque la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean est soumise aux règles municipales**».

Page 7-130, section 7.9.2.1, sous-titre : Suivi de l'application des mesures de maximisation des retombées économiques, on devrait lire : «**Afin d'assurer un suivi de l'application des mesures de maximisation des retombées économiques, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a entrepris des discussions avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) dont la mission est de maximiser les retombées économiques des grands projets de développement et de créer les conditions optimales entre les grands réseaux d'achats et les fournisseurs régionaux pour faciliter l'obtention de contrats**».